



ABONNEMENTS
Un an Six mois
Suisse Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12.— » 6.—
Compte de Chèques postaux **IV b 426**

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds
On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES
suisse 20 ct., offres et demandes
de places 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des annonces : Soc. an. Suisse de publicité, Haasenstein & Vogler, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds et succursales en Suisse et à l'étranger.

Explications nécessaires

Le Locle, le 8 Janvier 1916.

Monsieur le Rédacteur
de la *Fédération Horlogère*,
La Chaux-de-Fonds.

Monsieur le Rédacteur,

Diverses correspondances vous ont amené à consacrer à la *Fabrique des Montres Zénith S. A.* presque une page entière de votre numéro de samedi 8 courant. Ainsi mis en cause, nous tenons à vous donner les brèves et nettes déclarations qui suivent :

Comme vous le dites avec une clairvoyance très bienveillante et dont nous vous savons gré, mais qui demande à être complétée par les explications qui suivent, la maison *Fabriques des Montres Zénith, Le Locle*, n'a jamais publié ou envoyé à des particuliers d'*Autriche-Hongrie* aucune notification quelconque. Le fait incriminé se réduit, de plus, à de très modestes proportions. Harcelé par quelques autorités qu'actionnait la concurrence, par une certaine presse et par plusieurs de ses clients, le gérant de la *Compagnie Zénith, G.m.b.H.* à Vienne, a adressé aux dits clients quelques lettres particulières, où il rétablissait la situation véritable. Toutes ces lettres devaient porter la mention restrictive : *presque (fast ou kaum)*, leur auteur n'ayant pas le moins du monde, nous assure-t-il, l'intention d'affirmer que toutes les fabriques d'horlogerie suisses, sans exception, se seraient livrées, même pour éviter un chômage terrible, à la production de décolletages spéciaux. Si — ce qui n'est pas prouvé — l'une ou l'autre de ces lettres ne portait pas l'un des deux mots *kaum* ou *fast*, c'est qu'un *lapsus calami* avait été commis. Rien de plus.

Et nous tenons à dire, dans l'intérêt de la vérité, que la *Compagnie Zénith G.m.b.H.*, à Vienne, n'a publié nulle part cette lettre, qui n'avait pas même l'allure et le ton d'une simple circulaire. Si la *Deutsch-Oesterreichische Uhrmacherzeitung* a jugé bon de l'imprimer c'est qu'un ou plusieurs exemplaires lui en ont été communiqués par des tiers. La reproduction de ce texte est-elle au moins conforme ? C'est là ce que les intéressés se réservent de vérifier.

Il n'est pas mauvais que vous sachiez que la *Deutsch-Oesterreichische Uhrmacherzeitung* poursuit, depuis trois ans, contre *Zénith, G.m.b.H.*, de Vienne, une campagne inspirée par des raisons connues de *Zénith G.m.b.H.* et où nous subissons nous-mêmes notre part de malveillance; ces raisons sont de celles où les principes n'ont rien à voir.

Vous laissant libre de faire des déclarations ci-dessus l'usage que vous jugez utile, nous

vous prions d'agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Fabriques des Montres Zénith S. A.
Succ. de Georges Favre-Jacot & Cie
Le Directeur,
James Favre.

Répression des contraventions aux interdictions d'exportation

En modification de l'article 3 de son arrêté du 18 septembre 1914 concernant les interdictions d'exportation et l'arrêté complémentaire du 1^{er} juin 1915, et sur la proposition de son Département des finances et des douanes, le Conseil fédéral a pris, en date du 30 décembre 1915, l'arrêté suivant :

Article premier. — Les contraventions aux prescriptions de l'arrêté d'interdiction d'exportation ressortiront dans la règle au Département des douanes et peuvent être punies par lui d'amendes jusqu'à 5000 fr. La confiscation de la marchandise peut de plus être ordonnée. Le prononcé est définitif.

Les amendes dont il n'est pas possible d'obtenir le paiement, doivent être converties en emprisonnement, conformément aux dispositions contenues dans l'art. 151 de la loi fédérale du 22 mars 1893 sur l'organisation judiciaire fédérale.

Si la contravention est intentionnelle et grave, le Département des douanes peut prononcer le renvoi à la juridiction militaire conformément à l'art. 6 de l'ordonnance du 6 août 1914 concernant les dispositions pénales pour l'état de guerre. Outre l'amende ou l'emprisonnement (ou les deux peines à la fois), la confiscation de la marchandise peut aussi être ordonnée.

Art. 2. Le présent arrêté, qui abroge l'art. 3 de l'arrêté du Conseil fédéral du 18 septembre 1914 et l'arrêté complémentaire du 1^{er} juin 1915, entre aujourd'hui en vigueur.

Il s'applique aussi aux cas encore pendants devant le Département des douanes, mais qui n'ont pas encore été transmis aux tribunaux militaires.

L'Autriche a besoin de montres

Extraits de la *Deutsch-Oesterreichische Uhrmacher-Zeitung*, N° du 1^{er} déc. 1915.

.....« Les métaux n'ont pas seulement augmenté de prix, mais sont, de plus, encore devenus rares, parce que quelques fabricants d'horlogerie de la Suisse les utilisent pour la production de munitions de guerre pour « nos ennemis ». C'est le motif pour lequel nous comprenons pourquoi nous ne pouvons bientôt plus obtenir de montres.

« Il s'agit donc de ne pas hésiter, ni assister inactivement à cet état de choses. Si la corporation horlogère a déjà beaucoup supporté et surmonté, nous saurons encore surmonter ce geste pas précisément louable de quelques fabricants suisses d'horlogerie et prendre en temps opportun position contre eux. »

— « La guerre fait apparaître des choses qui auront à l'avenir, pour notre métier, une importance très grande. Un changement énorme a lieu qui nous donne pour le moment quelque inquiétude, si la guerre ne devait pas bientôt trouver une fin. Nous assistons en ce moment, au spectacle rare de mémoire d'homme, que la fabrication d'horlogerie en grande partie chôme, les grossistes sans stocks et une pénurie de laiton pour la production de montres. En place de cela, beaucoup de fabricants produisent de la munition, qui absorbe la réserve de laiton ce qui a pour conséquence d'évincer de plus en plus la fabrication de montres. Seules les importants détaillants disposant encore des genres les plus courants, ressentent jusqu'ici moins la misère. Les petits détaillants qui ne peuvent acheter que quelques pièces à la fois, la ressentent bien plus que les collègues mieux situés financièrement. Mais s'ils ont chance de rentrer en possession de montres, ils doivent payer un prix double. Nous horlogers, nous n'en sommes cependant pas autrement affligés, car nous savons que nous devons résister et que chaque patriote doit faire des sacrifices. Les opérations d'achat en grand de métal

de guerre amèneront une plus grande restriction dans la production de montres et nous devons donc nous soumettre à l'inévitable sans nous plaindre.»

Ces considérations du journal autrichien, illustrent de saisissante façon, ce que nous disions dans le numéro du 4 décembre 1915 de *La Fédération horlogère*, dans un article sur la question du laiton et que nous répétons encore :

« Nous sommes dans cette situation paradoxale, qu'au moment même où certains personnages dont plusieurs jusqu'ici inconnus dans le monde des affaires, sont les dispensateurs de quantités indéfinies de laiton à l'usage de certaine production, notre fabrication d'horlogerie, dont l'activité est pourtant réduite depuis la guerre doit faire anti-chambre pour avoir son tour.»

A propos des montres à bas prix pour les soldats allemands

Uhrmacherkunst :

En quarante d'homme du métier, j'ai fait pendant la guerre la constatation suivante, que je ne veux pas cacher à mes collègues.

Depuis longtemps déjà, à plusieurs reprises, j'ai constaté que beaucoup de nos chers «Feldgrauen», en permission ou en convalescence dans les lazarets à Hambourg, portent des montres d'origine suisse, qu'ils ont achetées à des prix tout à fait normaux dans les villes ennemies du front ouest, par exemple à St-Quentin, Lille, Bruges, Gand, etc., et dont le mouvement est de beaucoup supérieur et plus sûr que ceux des montres créées depuis la guerre, soi-disant «montres pour l'armée», «montres pour soldats» ou «montres de guerre».

Si l'on demande pourquoi ils les ont achetés si bas, ils ont pas fait venir du pays, vu que les fronts sont submergés de catalogues, prospectus, etc., de ces «montres de guerre», il me fut répondu qu'ils ont fait avec ces «montres de guerre», les pires expériences par suite de leur qualité peu sûre et qu'ils les ont finalement jetées. D'après leurs dires, les horlogers-détaillants belges et français, où ils achetèrent leurs montres, et montrèrent leurs anciennes achetées au pays, étaient étonnés que les horlogers allemands, des hommes du métier, vendent de pareilles montres. Cela me fut confirmé aussi bien par des officiers et des médecins que par de simples soldats.

Et on doit approuver ces gens. Un homme du métier ne peut offrir de telles montres à ses clients. Ne devrait-on pas laisser le soin aux «Warenhäuser» et autres commerçants, de placer ces instruments de mesure du temps, qui ne le sont pas? Qu'on prenne les horlogers-détaillants franco-belges et suisses comme exemple, car ils ne vendent généralement que des montres convenables, mais jamais celles qui n'ont rien à envier aux montres qui sont données comme prime par nos magasins de confections. Il est vraiment triste, non, franchement indigne, que l'horloger professionnel en Allemagne fasse de la réclame pour de pareilles montres, les expose dans ses vitrines et les offre encore comme d'excellentes montres de campagne.

Il est à espérer que l'horloger allemand apprenne, par la guerre, à imiter l'horloger français et suisse et retourne à ses principes antérieurs.

N'est-il pas du devoir des corporations de nous protéger contre l'introduction et la vente de ces montres à bas prix? Au lieu de cela, il est discuté à nos assemblées, combien d'escompte chaque horloger devrait ou peut donner. Cela est, à mon avis, une affaire que chaque horloger comme commerçant doit solutionner lui-même, selon les circonstances sur lesquelles son commerce est basé. Il serait de beaucoup plus prudent de sauvegarder d'abord nos intérêts extérieurs, comme par exemple dans le domaine ci-dessus signalé.

Ce témoignage, spontanément donné par un horloger allemand à la qualité des montres suisses, ne passera pas inaperçu dans le monde des affaires en Allemagne et nous engagera à apporter toujours de meilleurs soins à la qualité de notre horlogerie.

Les changes

— Du *Bulletin financier suisse*. —

Tandis qu'en temps ordinaire les changes sur l'étranger ont une tendance à faiblir vers la fin de l'année, les banques tenant en général à faire rentrer pour les besoins de leur bilan leur avoir sur les places étrangères, on constate en général leur reprise dès les premiers jours de janvier. Cette fois-ci, alors que les derniers jours de décembre le marché des changes a clôturé en complète déroute, la débacle a repris de plus belle après le chômage du bout de l'an. Bien qu'affectant tous les pays belligérants, dans une proportion plus ou moins accentuée, c'est (après la couronne) le mark qui a payé le plus fort tribut à la baisse. De 117 en septembre 1914, il est tombé à 110 en avril 1915, puis à 98.50 le 31 décembre et après avoir touché 92.50 au plus bas le 7 courant, il reste en légère reprise à 95.50. Si les motifs que l'on donne en Allemagne même de cette baisse toujours plus marquée du mark sont les vrais, ils sont loin d'être rassurants.

En effet, on impute dans les cercles financiers allemands cette situation anormale à des importations dépassant dans une mesure considérable les exportations à un moment où les disponibilités à l'étranger, soit dans les pays neutres, ne suffisent plus à combler l'insuffisance.

Un observateur impartial ne peut donc qu'entrevoir la continuation de ce mouvement.

En effet, avec les difficultés toujours plus grandes que rencontre l'Allemagne dans ses exportations de marchandises, (et encore se refuse-t-elle à livrer bien des produits dont elle pourrait tirer encore des ressources importantes), ayant réalisé probablement la presque totalité des titres étrangers qu'elle détenait, à moins de trouver chez les banques allemandes d'Amérique d'importantes ouvertures de crédit, on ne conçoit pas par quelles mesures naturelles et même factices son gouvernement arrivera à arrêter ou même à enrayer cette course à l'abîme.

Cette constatation n'a rien de reconfortant pour ceux de nos capitalistes, banques, sociétés financières et industrielles suisses qui ont des intérêts en Allemagne ou encore en Autriche, dont la valuta a plus encore que le mark, subi une dépréciation considérable, la couronne dont la parité est de 1.05 fr. étant tombée à 0.60 fr. pour remonter à 0.63.

Le train Berlin-Constantinople

La *Berliner Zeitung am Mittag*, croit savoir que l'Orient-Express va circuler à partir du 15 janvier.

Banque nationale belge

La banque nationale belge a reçu, maintenant, le portefeuille des effets de change allemands qui, au début de la guerre, avait été transporté à Londres. Au milieu de janvier, avec l'agrément de l'office impérial de l'intérieur, les effets seront présentés à l'encaissement, en Allemagne, par les correspondants de la banque nationale belge.

Finances italiennes

Les recettes principales de l'Etat pendant le 2^{me} semestre 1915 accusent 1163 millions, ce qui constitue une augmentation de 202 millions par rapport à la même période de 1914. Toutes les recettes accusent une augmentation et pour plusieurs chapitres, il y a aussi des plus-values considérables par rapport aux prévisions budgétaires pour le second semestre. Pour l'exercice courant, d'autres augmentations considérables sont prévues à la suite de l'application des nouveaux impôts.

La Norvège va accréditer un ministre à Berne

Le gouvernement norvégien soumettra au Storting un projet de loi prévoyant la création d'un ministère spécial pour le commerce, la navigation et l'industrie.

Au budget des ministères des affaires étrangères il proposera la création d'un poste de ministre plénipotentiaire à Rome. En raison des circonstances actuelles ce ministre sera aussi accrédité auprès du gouvernement suisse.

Une note des Etats-Unis

La censure britannique étant exercée sur le courrier postal envoyé des Etats-Unis aux pays neutres, les Etats-Unis adresseront à la Grande-Bretagne une note à ce sujet.

Un institut international de droit en Suisse?

M. Otto Schnyder, avocat à Lucerne, dit le *Vaterland*, a présenté au Conseil fédéral un mémoire en faveur de la création, en Suisse, d'un institut international de droit, destiné à rassembler et conserver les documents juridiques de tous les pays.

Dans une première section, historique, seraient réunis les lois et règlements anciens; l'institut s'occuperait également du droit actuellement en vigueur, et des projets de constitutions, lois, règlements futurs.

Téléphonie sans fil

On lit dans les *Débats* :

La téléphonie sans fil a fait un progrès immense. Pour la première fois, le 20 septembre, la voix humaine a pu être transmise, sans fil, par ondes hertziennes, d'Arlington à San Francisco, à travers toute la largeur des Etats-Unis. Les premiers essais, dus à M. Fessenden, avaient donné une transmission de 20 kilomètres au plus; mais peu à peu on obtient mieux: la distance s'éleva à 650 kilomètres. Les ingénieurs de l'« American Telephone and Telegraph Company », développant les instruments capables de moduler les grandes puissances nécessaires à la téléphonie sans fil, arrivèrent à 1,600 kilomètres, de Montauk Point à l'île Saint-Simon. S'installant alors à la grande station d'Arlington, ils se firent entendre jusqu'à Darien, dans l'isthme de Panama, à 3,400 kilomètres. Enfin, le 29 septembre, la voix porta d'Arlington à Mare-Island, près San Francisco, et à San Diego en Californie, à 4,000 et 3,700 kilomètres. La conversation se fit sans difficulté: les deux interlocuteurs s'entendaient très bien. A noter que leur conversation alla plus loin encore; on l'entendit à Honolulu, à 7,850 kilomètres d'Arlington. La

voix, toutefois, était beaucoup plus faible, et la conversation interrompue par des phénomènes d'interférence. La Compagnie américaine garde le secret sur les appareils qui lui ont permis d'obtenir ce beau résultat, mais on croit que celui-ci est dû principalement à l'emploi de relais thermologiques pour la génération des oscillations, et pour la modulation des radio-fréquences, et d'amplificateurs supplémentaires. D'après les ingénieurs, on devra pouvoir téléphoner commercialement entre les États-Unis et l'Europe dès la fin de la guerre. Comme date, cela manque tout à fait de précision, mais on saura attendre.

Le calendrier turc

Le gouvernement prépare un projet de loi tendant à changer le système actuel de division du temps, système qui provoque des erreurs et des complications. Le projet de loi admet pour l'année civile le calendrier grégorien et fait commencer l'année le 1^{er} janvier. L'année financière continuera à commencer le 14 mars. Le système arabe de mesurer le temps d'après l'année lunaire sera maintenu parallèlement pour ce qui concerne la vie religieuse.

Une réforme du calendrier pendant la guerre mondiale

Le gouverneur général de Varsovie, von Beseler, a introduit pour la partie de la Russie occupée par les troupes allemandes, le calendrier grégorien. Cette mesure d'administration scientifique et particulièrement importante. Le calendrier julien, encore aujourd'hui seul en vigueur en Russie, que Jules César introduisit en l'an 47 avant J. C., est en retard de plus de 13 jours. Le général v. Beseler est premier président de la Société géologique de Berlin.

La carte de pain

Plusieurs journaux ont annoncé que l'autorité fédérale était sur le point de rationner le pain au moyen de cartes suivant le système allemand. Sous cette forme la nouvelle n'est pas exacte, mais il est vrai que depuis un certain temps on étudie cette question. Il est probable que cette mesure s'imposera si, dans le courant des prochaines semaines, les importations de blé continuent à s'achopper aux mêmes difficultés qu'aujourd'hui.

Syndicat des fabricants suisses de bracelets extensibles

Hier a eu lieu dans les bureaux de la Chambre cantonale du commerce à La Chaux-de-Fonds, une réunion des fabricants de bijouterie de cette ville, à laquelle assistait M. Paul Rudhardt, directeur de l'Exposition industrielle genevoise. Il s'agissait de discuter l'entrée dans le syndicat genevois, des intéressés de la Chaux-de-Fonds.

Nouvelle diverse

Paiements des droits d'entrée au Brésil. — A teneur de la nouvelle loi budgétaire brésilienne, le 40% des droits de douane de toutes marchandises importées doit être acquitté en or, au cours de 27 pence, et le reste en milreis papier au cours du jour.

Escompte et change

Taux d'escompte. — Banque nationale suisse: Escompte officiel 4 1/2%. Avances sur titres 5%. Taux libre d'escompte 0%. — France 5%. — Belgique —. — Italie 5 1/2%. — Londres 5%. — Amsterdam 4 1/2%. — Allemagne 5%. — Vienne 5%.

Changes à vue. — France 88. — d., 89. — o. — Belgique —. — d., —. — o. — Italie 76.20 d., 78.20 o. — Londres 24.45 d., 24.85 o. — Amsterdam 232.50 d., 234.50 o. — Allemagne 94.50 d., 96.50 o. — Vienne 62.75 d., 64.75 o. — New-York 4.95 d., 5.35 o.

Avis important à nos abonnés

Les personnes qui ne refuseront pas le présent numéro, seront considérées comme abonnées à la « Fédération Horlogère Suisse » pour 1916.

Nous prenons la liberté de leur rappeler que jusqu'au 15 janvier ct., dernier délai, elles peuvent s'acquitter sans frais à tous les bureaux de poste du montant de leur abonnement en versant au compte de chèques IVb 426 et en utilisant le bulletin de versement vert joint à notre numéro du 18 décembre 1915 :

Fr. 6,05 pour abonnement d'un an,
» 3,05 » » de six mois.

Après ce délai, nous prendrons remboursement sur les abonnés qui n'auront pas encore payé leur abonnement, dans les conditions habituelles.

Vu l'instabilité des changes sur l'étranger nous prions nos abonnés d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de France, d'Italie, d'Espagne, de la Grande-Bretagne, la Hollande, des Pays scandinaves et du Portugal, à bien vouloir nous faire parvenir le montant de leur abonnement par l'intermédiaire d'une tierce personne domiciliée en Suisse ou par mandat postal, les frais de remboursement étant trop élevés.

Fr. 12, — pour abonnement d'un an,
» 6, — » » de six mois.

L'Administration du journal.

Cote de l'argent

du 11 Janvier 1916

Argent fin en grenailles . . . fr. 118. — le kilo.
Change sur Paris fr. 88.30

DÉCORATION, POLISSAGE ET FINISSAGE

de Boîtes et Cuvettes argent 1020

Stämpfli Frères, Saint-Imier

Atelier organisé pour grandes séries. — Téléphone 1,67

Etablissements Hermann Fatton S. A.

Téléphone 68.94 **GENÈVE** Télégr. Fattonmétaux
Boulevard Jâmes-Fazy 2

Dépôt d'aciers anglais

- Aciers laminés pour horlogerie
- Aciers pour étampes
- Acier rapide NIAGARA
- Acier MAGIC pour burins
- Aciers pour fraises
- Aciers comprimés pour arbres
- Aciers pour décolletages
- Aciers pour ressorts à boudins
- Aciers en pieds
- Aciers Siemens Martin

H 20042 C 1027

A LOUER

pour le 1^{er} mai ou éventuellement tout de suite: deux ateliers bien exposés et pouvant contenir chacun une dizaine d'ouvriers. Chauffage central, électricité et eau installés. Le tout peut être réuni en un grand local. Convient à fabricant d'horlogerie ou fabricant de pièces détachées. Le preneur pourrait avoir logement de trois pièces et dépendances dans la maison. Le tout situé à proximité de la gare de St-Imier.

Adresser offres s. H5171 Y à la Soc. An. Suisse de Publicité H. & V., St-Imier. 1059

Plaqué Or

par Voie Electrique
Enseignement du procédé
et
montage de l'installation
S'adresser: L.-C. Calame,
Bienne, Stand 106. 1035

Employé

Une fabrique d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds cherche bon employé bien au courant de tous les travaux de bureau, et ayant déjà travaillé dans maison d'horlogerie. Inutile de se présenter sans certificats et référ. de 1^{er} ordre.

Ecrire avec copie de certificats (pas d'originaux et pas de timbres pour réponse) et indication de prétentions sous chiff. H 20218 C à la S. A. Suisse de publicité H. & V., La Chaux-de-Fonds. 1052

A vendre

une machine automatique à refrotter, montée sur socle en fonte, en bon état, avec accessoires et renvoi; une transmission de 40 mm. avec paliers et des poulies.

Offres sous chiff. H 504 T à la S. A. Suisse de publicité Haassenstein & Vogler, St-Imier. 1030

Régleur de précision

de première force, 30 ans, ayant travaillé dans import. maison de Genève, pendant 5 ans, cherche situation stable. 1038

Offres écrites s. E20028 L à la S. A. Suisse de Publicité H. & V., Lausanne.

Horloger

régleur-retoucheur expérimenté, capable de conduire la partie ou lanternier routiné dans la petite pièce ancre bon courrant, **cherche place stable.** Ecrire s. H15006 C à la Sté An. Suisse de Publicité H. & V., La Chaux-de-Fonds. 1054

Montres Bracelet

ancres 13 lig.
— bon marché —
F^{que} La Chapelle
LE LOCLE (Suisse)

Qui entreprendrait adoucissements de mouvements nickel très soignés?

Offres s. chiffres H 5170 J à la S. A. Suisse de publicité H. & V., St-Imier. 1057

Fabrique pouvant fournir régulièrement H 2780 N 1029

montres-bracelets

argent et nickel, 13 à 15 lignes mouvements ancre soignés, ainsi que forme tonneaux, sont priés de faire offres avec échant: et derniers prix à A. Boillat-Guinard, Fleurier. Paiement comptant.

Mécanicien capable

est demandé de suite. Connaissance du découpage de précision nécessaire.

Adress. off. et références à Luquin & Dœlker, Chaines d'or, Genève. H 10192 X 1070

Leçons écrites de comptab. américaine. Succès garanti. Prosp. grat. H. Frisch, expert comptable, Zurich, F. 21.

A VENDRE

un lot de montres 24 lig. anc. 15 rubis, métal, genre anglais, un lot de montres 19 lig. métal, acier, argent et galonné, anc. 15 rubis, 3 quantités et lune, ainsi qu'un lot de montres 20 lig. 2 de. au centre, 3 quantités, acier et métal.

S'adresser sous H 5169 J à la S. A. Suisse de publicité Haassenstein & Vogler, St-Imier. 1038

Boîtier

27 ans, marié, au courant du tournage et de l'achevage de la boîte or et argent

cherche place évent. pour la bijouterie.

Ecrire s. H 20262 C à la S. A. Suisse de publicité H. & V., La Chaux-de-Fds.

Qui peut fournir

CALOTTES

de travail, en fer blanc, servant à l'expédition de mouvements sans boîtes grandeur 11 lignes.

Adresser offres sous H 73 U à la S. A. Suisse de publicité H. & V., Bienne. 1077

Médailles aux Expositions universelles de Paris et de Barcelone
Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'INDUSTRIELLE

Société anonyme
Maison fondée en 1878

Manufactures de Cartonnages

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabriques de Cartonnages pour l'Horlogerie

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule plus de 200 ouvriers et ouvrières.

Stock continuuel d'environ 500,000 cartons genres courants.

H 2786 F

Directeur général: **H. Schmidlin.**

Pour adresse: **L'Industrielle, à Fribourg.** 4005

Bracelet argent et or

breveté dans tous les pays principaux s'adapte instantanément à une montre bracelet à anses, très durable, très propre, très joli, très facile à mettre, plus de cuir sué par transpiration. 4619

Anglo Suisse Watch Co, Soleure



BUDGET ANGLAIS

Les fabricants suisses désireux d'avoir un **représentant** et un **dépôt londonien** qui se chargerait d'entretenir un stock, de passer les marchandises en douane et de soigner les livraisons aux clients devraient s'adresser à

E. Simons, représentant en horlogerie,

1821

100/1 Houndsditch, **London E. C.**

- PIERRES FINES -

pour horlogerie, compteurs, boussoles en tous genres.

H 3206 F **Scientifique brut et taillé** 4014

SWISS JEWEL Co., S. A., Locarno (Suisse)

MONTRES RÉVEIL-AVERTISSEUR

en Ancre et Cylindre

avec les tous derniers perfectionnements

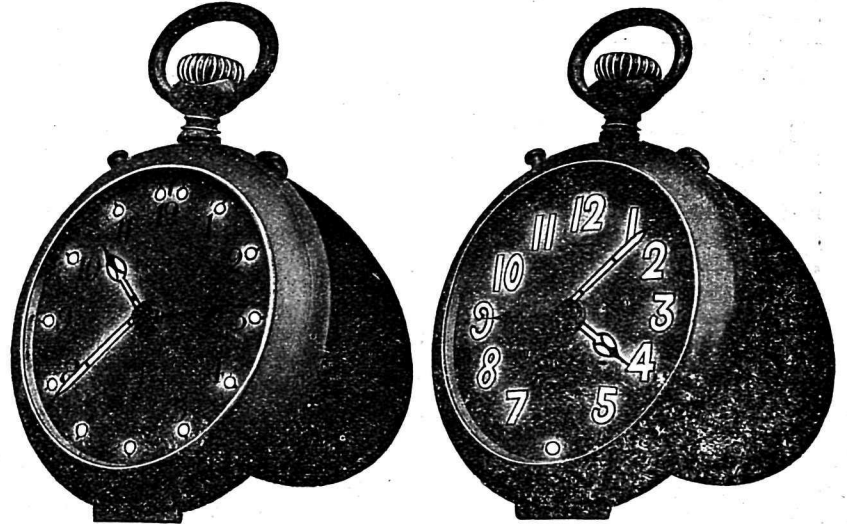
CADRANS avec Points ou Chiffres RADIUM à qualité garantie. 1611

Prix modérés.

Prix modérés.

Wecker-Uhren.

Alarm Watches.



Fabrique „Loretto“ **STUDER-RUETSCH, Soleure**

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

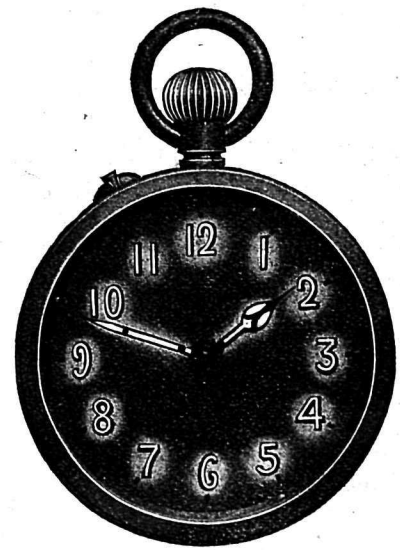
1150

Reconvilier Watch Co (S. A.)

H 5007 J

Tous les genres **Roskopf**

Tous les genres **Roskopf**



Radium

Heures et Points

Essayer notre montre

C'est l'adopter

Ed. Aerni-Leuch, Berne

Etablissement le plus important de la Suisse pour la reproduction de calques, plans, etc., par les procédés héliographiques. Grand stock en papiers calques, héliographiques et à dessins. — Prix modérés. — Service consciencieux. (H 6762 Y) 4010

= BOUSSOLES =

avec et sans radium en différents types avec

SYSTÈME D'ARRÊTAGE BREVETÉ

rendant la boussole tout à fait

1062

IMPERMÉABLE A L'HUMIDITÉ ET A LA POUSSIÈRE

PRIX SANS CONCURRENCE

Fabrique de Cadrans Métalliques S. A.

9, Rue Neuve

BIENNE

Téléphone 10.28

Fabrique de Boîtes Electro

PAUL BOUVIER

— à St-Ursanne —

peut livrer très rapidement

tous genres de boîtes nickel, acier et électro

SPÉCIALITÉS:

H 1 P 4056

Boîtes façon niel et électro

qualité supérieure, tous genres de décors

Horloger-Rhabilleur

On demande pour la capitale du PEROU, un HORLOGER expérimenté dans tous les travaux de rhabillages. Entrée de suite.

Pour plus de détails, s'adresser à la Fabrique des Longines, à St-Imier. 1078

Calottes 13" ancre

Faire offres avec tout dernier prix pour commandes mensuelles très importantes sous chiffres H 20260 C à la Sté An. Suisse de Publicité H. & V., La Chaux-de-Fonds. 1076

Occasion

A vendre un petit lot de bijouterie, ainsi que 12 lep. or 14 k. mouvement ancre. — Conditions favorables. 1067

Faire offres sous chiffres H 22743 C à la S. A. Suisse de Publicité H. & V., La Chaux-de-Fonds.

Pivotages cylindres 10 1/2 lig.

Offres demandées sous chiffres H 20259 C à la S. A. Suisse de publicité H. & V. La Chaux-de-Fonds. 1075

La Société Anonyme UNION

Oberdiessbach Téléphone 2.18
entreprendrait avec ou sans matériel 1071

Etampages, Emboutissages, Ferblanterie

(grand nombre de presses à découper et à emboutir)

d'articles en tôles par grandes séries

TECHNICIEN-HORLOGER

Technicien-horloger expérimenté, bien au courant de la construction des calibres et de la fabrication moderne et rationnelle de la montre

cherche à changer sa situation.

Certificats et références de 1^{er} ordre à disposition. Prière de faire offres sous chiffres H 69 U à la Sté An. Suisse de Publicité H. & V., Bienne. 1073

Fabrique d'Horlogerie à vendre

La Société d'horlogerie de Courtelary, Courtelary Watch Co. S. A., offre à vendre de gré à gré la Fabrique d'horlogerie qu'elle possède à Courtelary, comprenant outre la fabrique proprement dite, la maison de maître la joutant, ainsi qu'un bâtiment à l'usage de remise et buanderie. Les bâtiments sont en parfait état d'entretien, chauffage central et lumière électrique.

Sont compris dans la vente, toutes les machines de l'atelier d'ébauches qui sont neuves, ainsi que l'outillage, les calibres et le mobilier des bureaux et des ateliers.

Pour visiter, s'adresser à Mr Th. Wirz-Wyss, à Courtelary, et pour traiter à Mr H. Blanc, commissaire au même lieu. 1045

A LOUER A BIENNE

le premier étage d'une nouvelle fabrique, place pour 80 ouvriers environ.

S'adresser à MM. Paul Jacky & Cie, à Bienne. 1047

OCCASION UNIQUE

Importante fabrique d'horlogerie en Suisse, pouvant suffire aux exigences les plus modernes, disposant d'un matériel complet et ayant une clientèle faite depuis de nombreuses années en Suisse et à l'étranger

est à vendre

à personne disposant d'un certain capital et à des conditions avantageuses pour cause de circonstances spéciales.

La fondation d'une société anonyme pour l'exploitation de l'usine, laquelle pourrait également servir à la fabrication de matériel de guerre n'est pas exclue.

Ecrire sous chiffres V 138 Y à la S. A. suisse de publicité Haasenstein & Vogler, Berne. 1066



Buying agent

Watch manufacturer, established for several years at Chaux-de-Fonds, seeks to represent business houses abroad as buying agent.

Thorough knowledge of all kinds of watches, and everything relating to the watch-making trade and in a position to buy on the most advantageous terms.

First class references, for all particulars apply to H 20244 C à la S. A. suisse de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1068

FABRIQUE DU GRENIER

La Chaux-de-Fonds

Véritable Montre

A. ROSSKOPF & Co

Maison de CONFIANCE fondée en 1888



Qualité soignée
Fonctionnement parfaite

Seul propriétaire

Alexandre DUBOIS

Montres cylindre et ancre depuis 10 1/2"

On demande offre calottes 13 lignes ancre bon marché, toutes formes.

S'adresser **Salvator Lévy de Paris**, 119, rue du Parc, La Chaux-de-Fonds. 1053

Horloger régleur

de toute moralité, capable et actif, spécialisé sur petite pièces soignées, actuellement chef, désire changement pour place identique ou direction d'une entreprise de branche horlogère.

Offr. écrites s. chiff. H 50 U à la S. A. Suisse de publicité Haasenstein & Vogler, Bienne. 1072

Fabriques bien organisées sont priées de faire leurs offres pour commandes régulières et par séries pour montres ancre 13 lignes, calottes nickel et acier :

Ancre 15 et 16 lig. nickel et acier

„ 18 „ 19 „ acier et nickel (Haut. normale
„ 18 „ 19 „ 800.000 gal.) et plate

Adresser les offres sous chiffres H 5160 J à la Société An. Suisse de Publicité H. & V., St-Imier. 1050

10 1/2 lig. ancre et cylindre vue

Qui peut fournir avantageusement et régulièrement mouvements terminés?

Adresser les offres sous chiffres H 20205 C à la S. A. Suisse de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1051

BOITES OR

en tous genres, tous titres, pour tous pays 1069
sont livrées aux meilleures conditions par la

Fabrique Leuba Frères, Renan

Tél. Chaux-de-Fonds 22.05 Prix modérés
Calottes pour bracelets — Prix spéciaux par grandes séries
Prompte livraison — Ouvrage soigné H 5001 J
— Achat de matières d'or et d'argent —

Coffre-fort

On demande à acheter d'occasion un coffre-fort pour comptabilité.

Dimensions extérieures désirées :

Largeur 1m20
Profondeur 0m65 à 0m70

Offres avec prix à la Direction des Finances communales, La Chaux-de-Fonds. 1049

EXPORTATION

On désire encore agrandir relations avec Anglet., Amériq. et Russie, maison de gros pour une nouveauté. Bracel., étuis-pochettes pour montres. Fabrication suisse. Ecrivez. chif. C 166 Z à la S. A. Suisse de publicité H. & V., La Chaux-de-Fonds. 1048

JEUNE HOMME

ayant fréquenté l'école d'horl. pendant 3 ans et travaillé dans fabriq., cherche place stable de retoucheur ou d'aide technicien. Offres s. H 15031 C à la S. A. suisse de pu' licité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1074

Bracelets cuir

en tous genres pour montres et boussoles

Fabrication suisse soignée
Prix avantageux 1004

Charles Koenig-Tolck Fleurier

Demandez, s.v.p., carte-échantillons, directement, ou à E. Tolck, Léopold Robert 78, Chaux-de-Fonds.

Termineur

sur pièces ancre 13 lig. avec atelier installé, pouvant livrer de suite jusqu'à 12 cartons par jour et régulièrement au prix du jour, demande à rentrer en relation avec maison sérieuse.

Adresser les offres par écrit sous chiffres H 22989 P à la S. A. Suisse de Publicité H. & V., La Chaux-de-Fonds.